



Résumé des principales  
recommandations du colloque

# éveloppement durable

## LEÇONS ET PERSPECTIVES

### Préambule

Le colloque « Développement durable : leçons et perspectives », organisé à l'Université de Ouagadougou, par l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et l'Université de Ouagadougou dans le cadre des manifestations du X<sup>e</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, prévu en novembre 2004, visait à faire l'état des lieux des programmes de développement durable depuis les sommets de Rio et de Johannesburg, à définir les contraintes et les conditions requises de mise en œuvre d'actions intégrées de développement durable, et à faire des recommandations opérationnelles d'actions prioritaires éclairant les choix du cadre décennal qui sera adopté par les chefs d'État et de gouvernement.

Ce colloque a rassemblé plus de trois cents participants de la communauté scientifique, de la société civile et des acteurs institutionnels, représentant la plupart des pays francophones.

Un intense travail préparatoire a permis de recevoir près de 800 propositions de communication, ce qui témoigne de l'intérêt et du dynamisme des acteurs francophones sur le thème du développement durable et de l'importance qu'ils accordent à sa mise en œuvre.

Le comité scientifique multilatéral, représentatif d'une diversité disciplinaire, géographique et institutionnelle, a procédé à la sélection de 152 communications qui ont fait l'objet de présentations orales ou sous forme d'affiches.

La séance plénière a permis d'interpeller les participants sur les questions fondamentales posées par le développement durable et la situation préoccupante de ce point de vue dans les pays francophones. Les travaux qui ont suivi ont été organisés sous la forme de cinq ateliers parallèles autour des axes suivants :

- Diversité linguistique et culturelle;
- Éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur;
- Stratégies de développement durable;
- Technologies de l'information et de la communication au service du développement durable;
- Démocratie, État de droit et bonne gouvernance.

Ces ateliers ont donné lieu à des échanges intenses et constructifs conduisant à des propositions concrètes, dont on peut mesurer la richesse à travers les rapports thématiques généraux. Sans reprendre l'intégralité de ces propositions, il convient d'en tracer les principales conclusions.

### Principales recommandations

Tout en affirmant solennellement la nécessité que le X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie de Ouagadougou débouche sur des actions concrètes, les participants du colloque ont réitéré que le développement durable constitue l'enjeu essentiel à l'aube du troisième millénaire; il doit, de ce fait, être au centre des stratégies des États et gouvernements. La Francophonie devra réaffirmer, comme espace politique et communauté solidaire, sa contribution originale au développement durable et infléchir certains courants dominants. Elle devra également assumer davantage le

devoir de solidarité qui fonde son existence et ses valeurs partagées sur la diversité culturelle, les biens publics mondiaux et la réhabilitation des politiques publiques.

Dans le cadre de la gouvernance mondiale, une attention particulière doit être accordée à l'engagement des pays francophones. Le renforcement des capacités des pays en développement n'est pas seulement une nécessité d'équité, mais la reconnaissance réelle que ces pays peuvent apporter aux autres, y compris aux pays industrialisés, des valeurs et des pratiques qui sont des contributions authentiques au développement durable.

### *Une stratégie globale et une approche concertée*

La Francophonie est appelée à se doter d'une stratégie globale de développement durable ainsi que des moyens de suivi en agissant à travers chacun de ses États et gouvernements membres pour arrêter des stratégies nationales – fondées sur l'intégration des aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux et sur la cohérence intersectorielle. La Francophonie est aussi appelée à encourager et coordonner les approches concertées dans les négociations internationales, et dans les organismes qui définissent des normes (ISO, codex, etc.), et ce à travers la mobilisation de l'ensemble de ses composantes : institutions nationales, collectivités locales, associations, entreprises, communauté scientifique.

Cela nécessite la mise en place d'un processus politique permettant d'arrêter des positions convergentes, voire communes, mais aussi des modalités et des processus d'échanges d'information et de mobilisation de tous les acteurs qui doivent intégrer les questions liées au développement durable au cœur de leurs activités. La mise en réseau des organismes nationaux de concertation (conseils nationaux de développement durable) permettrait un renforcement des cadres nationaux et faciliterait le dialogue et des partenariats féconds à tous les niveaux.

Dans ce cadre, les acteurs économiques de l'espace francophone sont appelés à se mobiliser et à développer leur responsabilité sociétale pour un développement durable, notamment à travers le commerce équitable et les éco-certifications.

### *L'éducation au cœur des priorités*

A la base d'une telle stratégie, il est nécessaire de renforcer les capacités des États et gouvernements en mettant en œuvre une politique vigoureuse de soutien de l'éducation et de la formation (primaire, secondaire, et universitaire) susceptible d'affirmer la priorité du droit à l'éducation pour tous, tout au long de la vie, comme fondement du développement durable. Pour une communauté fondée autour d'une langue partagée, le partage des savoirs et des savoir-faire et le soutien à l'accès à l'éducation doivent constituer l'expression première de la solidarité.

Il s'agit aussi de consacrer le droit à l'éducation comme un droit de l'Homme, en généralisant la scolarisation des enfants, en en réduisant le déséquilibre entre zones urbaines et zones périurbaines et rurales, entre garçons et filles, en développant l'alphabétisation des adultes et en valorisant l'apprentissage tout au long de la vie.

Il s'agit par ailleurs de soutenir et de diffuser les expériences éducatives qui mettent le développement durable au cœur du dispositif et qui valorisent l'éducation au service de la citoyenneté et de l'environnement.

Il s'agit aussi de réformer le système de l'enseignement supérieur pour mieux l'ouvrir sur le monde, pour favoriser la compréhension et la sensibilisation à des approches pluridisciplinaires des grands problèmes de société, pour renforcer la professionnalisation des formations et l'introduction des notions et principes de développement durable dans tous les cursus et programmes de formation.

Il s'agit enfin d'améliorer la circulation des savoirs et la coopération des chercheurs, notamment par le soutien aux revues « papier » et « électroniques », le développement de partenariat entre les établissements d'enseignement et de recherche de l'espace francophone, l'accroissement et la dynamisation de réseaux multilatéraux de la communauté scientifique.

La science et l'expertise ont des rôles essentiels à jouer dans le développement durable. À côté des activités de recherche scientifique qu'il convient de renforcer dans tous les domaines concernés par le développement durable, il est nécessaire d'œuvrer à valoriser les connaissances traditionnelles et locales, à travers des études comparées et des échanges d'expériences et à travers leur confrontation aux connaissances scientifiques.

### *La diversité culturelle et linguistique comme outil de développement*

Une telle démarche est de nature à promouvoir la diversité culturelle. À cet égard, les participants au colloque réaffirment le caractère inaliénable de la diversité culturelle et linguistique comme fondement du développement durable et la nécessité d'encourager, dans le respect de la souveraineté de chaque État et gouvernement, un multilinguisme fonctionnel hiérarchisé fondé au moins sur trois langues dont la langue de partage.

La mise en place d'un forum de concertation sur les enjeux du pluralisme culturel et linguistique mondial permettra à la Francophonie d'affirmer sa contribution à une mondialisation plus humaine et à l'élaboration d'une convention mondiale forte sur la diversité culturelle en tant qu'instrument normatif et contraignant au service de la sauvegarde et de la valorisation de cette diversité.

L'appui à la mise en œuvre de politiques nationales propres à assurer l'expression de la richesse et de la diversité culturelles, y compris l'élaboration de stratégies éducatives et pédagogiques pour la préservation des patrimoines nationaux, ainsi que la promotion des productions et des industries culturelles dans l'espace francophone et l'appui à leur insertion dans les filières mondiales de circulation et de distribution des biens et produits culturels participeraient de cette démarche.

### *Pour une solidarité numérique*

Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle moteur dans le renforcement des capacités, la diffusion des savoirs et des savoir-faire, le développement économique et la promotion sociale et culturelle.

La Francophonie, qui s'est mobilisée dans la préparation du Sommet mondial de la société de l'information, est appelée à accompagner les stratégies nationales appropriées et à renforcer la solidarité numérique à travers la démocratisation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), le développement et l'appropriation de

logiciels libres et la mise en place et le renforcement des systèmes d'information spécialisés au service du développement durable. Ces outils, à l'instar du système Médiaterre, permettent de mieux mobiliser réseaux et experts francophones, d'élargir les échanges d'expériences et de bonnes pratiques et d'élaborer des savoirs et des connaissances partagés. Ils devraient être appuyés par tous les acteurs et être appropriés par les utilisateurs grâce à une gestion participative élargie.

Un tel accompagnement devrait viser les objectifs de renforcement durable des compétences locales à travers l'intégration des technologies de l'information dans les pratiques pédagogiques et notamment la formation ouverte et à distance; de mise en place d'infrastructures de communication appropriées; de développement des logiciels libres; et d'approfondissement de la solidarité par le biais des compétences, avec un accent particulier sur les partenariats Sud-Sud, ainsi que le traitement adéquat de la fuite des cerveaux, notamment grâce au recours conjugué aux technologies de l'information et de la communication et aux diasporas.

L'atteinte de tels objectifs nécessite l'élaboration de politiques nationales hardies et de plans stratégiques nationaux avec des mécanismes institutionnels garantissant la prise en charge des spécificités linguistiques. Par ailleurs et afin de lutter contre la piraterie numérique et garantir, parallèlement, la liberté de choix technologiques dans le domaine de l'industrie logicielle, les gouvernements francophones sont appelés à mettre en œuvre, dans le cadre de ces politiques, des mesures de promotion du logiciel libre et de son usage dans les structures d'éducation et de formation.

### *La francophonie, moteur de la promotion de la culture démocratique*

Le cadre institutionnel, permettant une bonne gouvernance, est susceptible d'assurer la stabilité politique et la paix, conditions de la mobilisation des populations dans la mise en œuvre du développement durable. Aussi, la Francophonie est-elle appelée à renforcer sa détermination à consolider partout la démocratie et l'État de droit, notamment grâce au respect du processus électoral, à contribuer à la prévention et au règlement pacifique des conflits, et à promouvoir l'effectivité des droits économiques sociaux, environnementaux et culturels.

Dans cet esprit les États et gouvernements sont appelés à ratifier et mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme, à introduire dans leur droit national le droit pour tous à un environnement équilibré et sain, à proclamer leur attachement à l'objectif du développement durable et à en consacrer la mise en œuvre concrète dans le cadre des politiques publiques.

*L'ensemble des discours officiels, toutes les communications présentées à Ouagadougou ainsi que les synthèses thématiques et générale sont disponibles sur le site Internet du colloque à l'adresse suivante: [www.francophonie-durable.org](http://www.francophonie-durable.org).*

## **La Francophonie et le développement durable**

C'est au cours du Sommet de Dakar (1989) que les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le concept de « développement durable » et appelé à l'intégration de l'environnement et du développement économique.

Les premières actions spécifiques en matière de coopération dans le domaine de l'environnement ont été engagées dès 1990 avec, notamment, la création d'une chaire d'environnement à l'Université Senghor d'Alexandrie, et la mise en œuvre d'actions de formation et d'échange par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie.

Lors de la conférence des ministres francophones chargés de l'Environnement qui s'est tenue à Tunis en avril 1991, les ministres ont adopté un programme d'action qui constitue le vecteur des interventions de la Francophonie et de ses opérateurs pour le développement durable avec – il faut le souligner – une forte « coloration » environnementale. Ses fondements portent, pour l'essentiel, sur le renforcement des capacités des acteurs tant pour contribuer à l'élaboration des politiques et des stratégies environnementales que pour maîtriser les outils de gestion des ressources et d'aide à la décision. La lutte contre la désertification, la sauvegarde de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques, le développement des énergies renouvelables et la gestion efficace de l'énergie, ont constitué les champs prioritaires pour lesquels des actions de formation, d'information et de mise en réseaux de pratiques communes ont été déployées.

L'autre dimension importante du programme a consisté à engager les concertations francophones en marge des grandes conférences internationales.

L'objectif dans ce cas était d'assurer une présence et une implication actives des francophones, de dégager des convergences et d'imprimer ainsi la marque des francophones dans les concepts et les thèmes négociés mais aussi de contribuer à la formation des négociateurs.

C'est dans cet esprit que la Francophonie a abordé la préparation du Sommet de Johannesburg (2002). Elle a mené une série d'activités de réflexion partagée, de concertation et d'information mobilisant les opérateurs, les représentants gouvernementaux, la communauté scientifique et la société civile de l'espace francophone: colloque international scientifique à Dakar, réunion d'experts représentant les États et gouvernements à Tunis, concertations francophones pendant les sessions du comité préparatoire onusien, mise en place d'un site portail sur le Sommet en français, concertations et animation de trois ateliers thématiques pendant le Sommet.

À Johannesburg, la Francophonie a été porteuse d'une déclaration politique où elle a souligné d'une part, son attachement à une mondialisation maîtrisée, à la lutte contre la pauvreté, à la bonne gouvernance et à la diversité culturelle, et d'autre part à la promotion de l'éducation et de la formation, notamment en matière d'environnement et de développement durable, et à l'accès équitable de tous les peuples aux ressources naturelles. Elle a également adopté un cadre d'action (Tunis, juin 2002) qui détermine les priorités de la coopération multilatérale francophone, en appui à la mise en œuvre du plan d'action du Sommet, tant pour la croissance économique que pour la promotion sociale et culturelle et pour la gestion rationnelle de l'environnement.

Ainsi, le cadre d'action de Tunis (2002) traite de l'ensemble des dimensions du développement durable, alors que le plan d'action de Tunis (1991) était limité pratiquement à l'aspect environnemental.

Le déploiement de ce cadre d'action privilégié, cependant, les modalités d'intervention, à valeur ajoutée, qui consistent à offrir aux États et aux gouvernements un accompagnement dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et stratégies nationales de développement durable. Il vise à renforcer la participation concertée de la communauté francophone dans tous les forums qui traitent des enjeux essentiels du développement durable. Il s'agit précisément de renforcer les rôles, suivants, de la coopération multilatérale francophone :

- un rôle de concertation et de mobilisation de l'expertise francophone au service de la communauté ;
- un rôle de renforcement des capacités qui mise sur l'éducation, la formation et la recherche ;
- un rôle d'information et de sensibilisation pour l'implication de tous les acteurs aux échelles de citoyenneté locale, et planétaire ;
- un rôle de catalyse et d'appui aux partenariats Nord-Sud, Sud-Sud, public-privé, gouvernement- société civile et entre collectivités locales, ainsi qu'avec les autres organisations régionales et internationales.

## Organisateurs du colloque

### *Agence universitaire de la Francophonie*

Fondée en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français. Avec plus de 520 établissements universitaires membres répartis dans 60 pays, elle contribue au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 1989, l'Agence est un opérateur direct de l'Organisation internationale de la Francophonie et elle participe, ainsi, grâce au soutien des États et gouvernements ayant le français en partage, à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

### *Agence intergouvernementale de la Francophonie*

Opérateur principal de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie regroupe cinquante États et gouvernements, soit un pays sur quatre dans le monde. Fondée en 1970 avec pour devise « Égalité, Complémentarité, Solidarité », l'Agence de la Francophonie mène des actions de coopération multilatérale dans de nombreux domaines : éducation et formation, culture et multimédia, droits de l'Homme et démocratie, coopération juridique et judiciaire, développement et solidarité économiques, énergie et environnement.

### *Université de Ouagadougou*

Créée en 1974, l'Université de Ouagadougou compte sept unités de formation et de recherche ainsi qu'un institut et propose des formations de 1<sup>er</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle. Elle accueille actuellement 20 000 étudiants.

